



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 5 mars 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-3-29

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIFFÉRENTS SITES COMMUNAUTAIRES AVENANTS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-3-29

**OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIFFÉRENTS SITES
COMMUNAUTAIRES
AVENANTS**

Le Président rappelle qu'un marché de services a été attribué pour l'entretien des espaces verts de différents sites communautaires décomposé en sept lots.

Les avenants concernent les lots 1 et 6.

Lot 1	Entreprise	Montant en euros HT
Entretien des espaces verts des zones d'activités	Sud Ouest Paysage	19 080.00€

A la demande du service environnement et pour des raisons d'organisation de ce dernier, il est demandé à l'entreprise SO Paysage de réaliser l'entretien annuel des déchetteries de Prouxet et de Lamagistère.

Il convient donc d'ajouter au bordereau des prix unitaires les prestations suivantes :

- Devis n° D1127 : Entretien annuel de la déchetterie de Mesplès à Lamagistère pour un montant estimatif de 1 210.00€ HT

- prix 1,1 Tontes sans évacuation : 95€ / *passage* (10 passages : 950€ HT/an)
- prix 1,2 taille des massifs : 130€ *passage* (2 interventions : 260€HT/an)

- Devis n° D1128 : Entretien annuel de la déchetterie de Prouxet à Valence pour un montant estimatif de 2 930.00€ HT

- prix 1,1 Tontes sans évacuation : 95€ / *passage* (12 passages : 1 140€HT/an)
- prix 1,2 taille des massifs : 280€ *passage* (2 interventions : 560€HT/an)
- prix 1,3 taille des haies : 560€ *passage* (2 interventions : 1 120€HT/an)
- taille d'entretien des arbres : 110/*arbre* (1 intervention)

Montant initial du marché en euros HT	Augmentation en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial
19 080.00€	4 140.00€	21,17 %

Lot 6	Entreprise	Montant en euros HT
Entretien des espaces verts du siège de la CC2R et du jardin public	Sud Ouest Paysage	15 000.00€

Une erreur matérielle a été faite sur le détail quantitatif estimatif. En effet, seulement un passage de tonte a été prévu or une vingtaine est nécessaire chaque année.

Au vu des articles L2194-3, R2194-2, R2194-3 et R2194-4 du Code la commande publique, une augmentation du nombre de prestations et du seuil maximum fixé par l'accord-cadre est possible.

Le prix hors taxe pour un passage est de 300€. Il faudrait porter le nombre de passages à 23 pour un montant de 6 900€.

Le montant initial du marché est de 15 000 € HT maximum par an.

Le montant estimatif (marché à bon de commande) est ainsi porté à 21 900 € HT/an soit une augmentation de 46 %.

Montant initial du marché en euros HT	Augmentation en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial
15 000.00€	6 900.00€	46 %

En conséquence, le Présient propose :

- de conclure les avenants tels que détaillés ci-dessus avec l'entreprise Sud Ouest Paysage.
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de conclure les avenants tels que détaillés ci-dessus avec l'entreprise Sud Ouest Paysage.
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 12 mars 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 mars 2021

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

22 MARS 2021

22 MARS 2021

AR PRÉFECTURE

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIFFERENTS SITES COMMUNAUTAIRES - AVENANTS

Numéro de l'acte : 2021D1_1_3_29

Date de la décision : 12/03/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210312-2021D1_1_3_29-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 22/03/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210312-2021D1_1_3_29-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 22/03/2021 16:31:50

Date d'envoi de l'acte : 22/03/2021 16:32:48

Date de réception de l'AR : 22/03/2021 16:38:36